



Vol par un employé sur mon lieu de travail

Par **Enziad**, le **04/11/2024** à **00:45**

Bonjour,

J'ai été victime d'un vol dans mon casier pendant mes heures de travail. Je travail dans une grande surface en contrat étudiant le week end.

Le vol a eu lieu sur une plage horaire d'une heure environ. J'ai perdu tous mes papiers d'identité, une clé de voiture et mes clés de maison. Mon sac qui contenait ces objets à été volé également avec quelques objets qui ne dépassent pas les 100 euros de dommage.

Après avoir constaté le vol, j'ai prévenu mes responsables et certains responsables sont allés voir les caméras avec certains agents de la sécurité. Ils m'ont informé que uniquement des employés sont passés dans la zone des vestiaires sur cette plage horaire. Il s'agit donc d'un problème interne. Je suis allé porter plainte au commissariat de ma ville.

Après une piètre prise en charge de la situation de la part de ma direction, j'ai fait les constats suivants :

3 semaines que la porte qui permet d'accéder à la zone employé où se situe les vestiaires est cassée, donc accessible à toute personne qui voudrait passer par là.

Le casier qui m'est attribué était fermé et je suis sûr de l'avoir fermé. Il est fermé avec un cadenas qui m'a été donné par mon employeur. Après avoir vérifié tous les casiers, j'ai réussi à ouvrir un autre casier avec ma clé personnelle de cadenas.

Je me demande ce qu'il en ai de la sécurité de mes affaires avec ce casier et cadenas et donc de la responsabilité de mon employeur concernant ce vol interne au magasin.

Je vous remercie d'avance de vos réponses.

Par **Fructidor**, le **04/11/2024** à **10:37**

Bonjour

N'hésitez pas à vous faire aider par une organisation syndicale ou l'inspection du travail.